

Mairie de SERVES sur Rhône  
93 rue Impériale  
26600 SERVES sur Rhône  
**Tél. : 07.75.03.30.59**  
Fax : 04.75.03.38.19

## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

Le 20 juin 2014 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, DOMANGE, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : M. BOUTRY Geoffrey-Aymeric, DOMANGE Christophe, DURUISSEAU Pascal, FLORES Daniel

Monsieur BOUTRY Geoffrey-Aymeric donne pouvoir à Mme Christelle DEFRANCE  
Monsieur DOMANGE Christophe donne pouvoir à M. Gérard BIRRAUX  
Monsieur DURUISSEAU Pascal donne pouvoir à Mme Noëlle BORLET  
Monsieur FLORES Daniel donne pouvoir à M. Alain LAFUMA

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2014, le Maire ouvre la séance :

Il demande à ce que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Accord du Conseil Municipal
- Prêt cantine

### **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

#### **Election des délégués pour les élections sénatoriales**

Les élections sénatoriales se déroulent le dimanche 28 septembre 2014. Pour cela il convient de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

##### **Délégués titulaires :**

- Alain LAFUMA
- Brigitte GIACOMINO
- Gérard BIRRAUX

##### **Délégués suppléants**

Joël JOBLIN  
Madeleine PUYOU  
Françoise MAILLOT

Décision prise à l'unanimité des personnes présentes

#### **Prêt cantine**

Octroi d'un prêt de 85 000€ auprès du crédit agricole Centre Est de Tain l'Hermitage pour une période de 10 ans à 2.50% avec une échéance anticipée à 2.14%.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

## **Questions diverses**

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1998 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31/12/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le Maire,